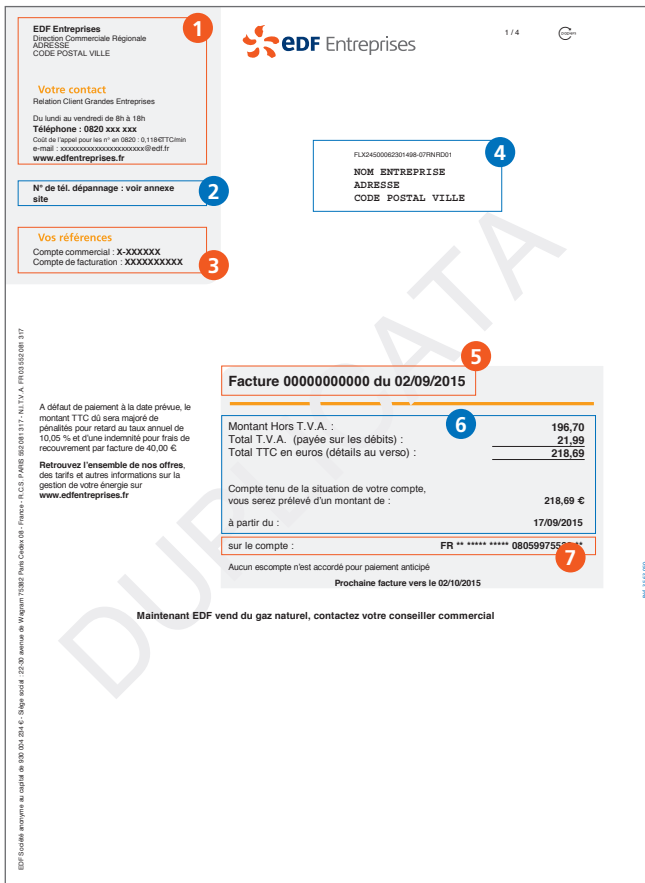


PUISSANCE > À 36 KVA BASSE TENSION ET HAUTE TENSION FACTURE I OFFRE DE MARCHÉ



EDF Entreprises
Direction Commerciale Régionale
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE

Votre contact
Relation Client Grandes Entreprises
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Téléphone : 0620 xxx xxx
Code de appel pour les n° au 0620 : 011847TCM
e-mail : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx@edf.fr
www.edfentreprises.fr

N° de tél. dépannage : voir annexe site

Vos références
Compte commercial : X-XXXXXX
Compte de facturation : XXXXXXXXXX

Facture 0000000000 du 02/09/2015

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,05 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edfentreprises.fr

Montant Hors T.V.A. :	196,70
Total T.V.A. (payée sur les débits) :	21,99
Total TTC en euros (détails au verso) :	218,69

Compte tenu de la situation de votre compte, vous serez prélevé d'un montant de : **218,69 €**
à partir du : **17/09/2015**

sur le compte : FR ** ***** 080599755****

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé
Prochaine facture vers le 02/10/2015

Maintenant EDF vend du gaz naturel, contactez votre conseiller commercial

1 Contact EDF Entreprises

Coordonnées postales et téléphoniques du service Client EDF Entreprises qui assure la gestion de votre contrat, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures, les offres d'électricité et de gaz naturel.

À savoir : Faites votre demande directement en ligne sur votre espace Client www.edfentreprises.fr. Les réponses de votre conseiller clientèle sont tracées et archivées dans cette rubrique.

2 Dépannage

Numéro à composer pour contacter les services dépannage du gestionnaire du réseau de distribution en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation) sur le site concerné.

3 Références

Références de votre compte commercial et de votre compte de facturation à communiquer lors de tout contact avec EDF Entreprises.

4 Adresse de facturation

Adresse complète de facturation que vous nous avez communiquée.

5 Identification facture

Type (facture ou avoir), numéro et date de la facture.

6 Situation de compte

Montant à payer tenant compte de vos avoirs et/ou créances en cours.

7 Prélèvement

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique de votre facture, cette rubrique indique la date à partir de laquelle le prélèvement sera effectif et rappelle les références bancaires du compte sur lequel est prélevé le montant à payer.

PUISSANCE > À 36 KVA BASSE TENSION ET HAUTE TENSION FACTURE I OFFRE DE MARCHÉ

2/4

Document à conserver 10 ans

1
Facture 0000000000 du 02/09/2015

Récapitulatif

Électricité : consommations et abonnements (HT)		68,23
2		
Utilisation du réseau de distribution électrique et prestations techniques (HT)		83,02
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)		19,72
Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)		17,26
Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE)		8,47
Total hors TVA		196,70
TVA payée sur les débits		
TVA	Assiette	
TVA à 5,50%	119,66	6,58
TVA à 20,00%	77,04	15,41
Total TVA		21,99
Total TTC en euros		218,69

3

Nombre de Points de Livraison facturés : 1

Par décision des Pouvoirs Publics, les Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) augmentent à compter du 01/08/2015. Pour en savoir plus, rendez-vous sur edfentreprises.fr ou edfcollectivites.fr

Origine 2014 de l'électricité : 82,2 % nucléaire, 13,6 % renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6 % charbon, 1,3 % gaz, 1 % fioul et 0,3 % autres. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.com

Le Service Client, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture se tient à votre disposition pour répondre à votre réclamation. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée, vous pouvez saisir le médiateur EDF à l'adresse EDF TSA 50028 - 75804 PARIS CEDEX 8 ou sur mediateur.edf.fr. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétences déterminé par les articles L120-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou à l'adresse postale suivante : Libre réponse n° 95052 - 75443 PARIS CEDEX 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics, n°vert 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services.

1 Identification facture

Type (facture ou avoir), numéro et date de la facture.

2 Électricité : consommations et abonnements (HT)

Montant total hors taxes relatif aux consommations et abonnements en électricité de l'ensemble de vos sites figurant sur l'annexe « Détails de facturation par site ».

3 TURPE* et taxes

- 1/ Montant hors taxes reversé aux gestionnaires publics de réseaux de distribution pour l'acheminement de l'électricité et les prestations techniques
- 2/ CTA, CSPE, TCFE, TVA : montant des taxes et contributions reversé à l'État et/ou aux collectivités. Les montants de TVA indiqués au niveau des annexes par site sont donnés à titre indicatif. Seuls les montants de TVA et le montant TTC figurants sur ce récapitulatif font foi.
- 3/ Assiette : partie de la facture sur laquelle s'applique les taxes ou les contributions.

Pour en savoir plus sur le TURPE ou les taxes, consulter la FAQ.

* Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité

PUISSANCE > À 36 KVA BASSE TENSION ET HAUTE TENSION FACTURE | OFFRE DE MARCHÉ

3 / 4

Vos références

Compte commercial : X-XXXXXX
Compte de facturation : XXXXXXXXXX

Facture 0000000000 du 02/09/2015

Détails de facturation par site (Point de livraison)

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur le Récapitulatif font foi.

Référence de votre contrat : X-XXXXXX	Souscrit depuis le : 01/12/2013	Venant à échéance le : 30/11/2099
Ancienne référence : 0000000		

Contrat élec. Réductible - Prix non réglementés Groupe de sites : C3

Site : NOM ADRESSE CODE POSTAL VILLE
Réf. Acheminement Électrique : 00000000000000
Identifiant complémentaire : 0000000000

Tél. dépannage électricité : 0 811 010 211 *

Données comptage

Identifiant de comptage : 00000000
Type de compteur : FME-FM1 Pertes Fer : 0,180 W Pertes Joule : 1,020
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 30

Index de fin de période relevés (en gras) ou estimés en kWh

Période	Index de début	Index de fin
Pointe	1742 le 01/08/2015	1742 le 31/08/2015
Heures Pleines Hiver	7028 le 01/08/2015	7028 le 31/08/2015
Heures Creuses Hiver	5983 le 01/08/2015	5983 le 31/08/2015
Heures Pleines Été	14042 le 01/08/2015	14042 le 31/08/2015
Heures Creuses Été	6027 le 01/08/2015	6098 le 31/08/2015

Évolution de votre consommation en kWh

Électricité : consommations et abonnements	Quantité	Prix unitaire	Montant HT (€)
Électricité Heures Pleines Été	544 kWh	5,417 c€/kWh	29,47
Électricité Heures Creuses Été	341 kWh	3,442 c€/kWh	11,74
Abonnement		27,02 €/mois	27,02
Total Électricité : consommations et abonnements (HT)	885 kWh		68,23

Utilisation du réseau de distribution électricité et prestations techniques	Montant HT (€)
Composante de gestion - Reprise	-5,67
Composante de gestion - Echu	5,85
Composante de gestion - Eclair	5,67
Composante de comptage - Reprise	-42,19
Composante de comptage - Echu	43,59
Composante de comptage - Eclair	42,19
Composante de soutirage fixe - Reprise	-22,73
Composante de soutirage fixe - Echu	23,48
Composante de soutirage fixe - Eclair	22,73
Composante de soutirage	7,13
Composante de soutirage	2,97
Total Utilisation du réseau de distribution électricité et prestations techniques (HT)	83,02

Taxes et contributions	Assiette	Montant (€)
Contribution au Service Public de l'Électricité	885 kWh	1,950 c€/kWh
Taxe Départementale sur la Cons. Finale d'Électricité	885 kWh	0,310 c€/kWh
Taxe Communale sur la Cons. Finale d'Électricité	885 kWh	0,038 c€/kWh
Contribution Tarifaire d'Acheminement	72,92	27,04%
Total Taxes et Contributions		45,45
Total HTVA pour le site		196,70
TVA		
TVA à 5,50%	119,66	6,58
TVA à 20,00%	77,04	15,40
Total TVA pour le site		21,98
Total TTC pour le site		218,68

1 Références

Références de votre compte commercial et de votre compte de facturation à communiquer lors de tout contact avec EDF Entreprises.

2 Identification facture

Type (facture ou avoir), numéro et date de la facture.

3 L'essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, la date de prise d'effet, la date d'échéance et le nom ou type de contrat souscrit. Un contrat à prix non réglementé est un contrat de marché dont le prix est déterminé par votre fournisseur d'énergie. Un groupe de site ou un sous-périmètre comporte un ou plusieurs sites bénéficiant pour un même contrat d'une offre identique. Vous retrouvez également le nom et adresse du lieu de consommation ainsi que la référence acheminement (référence partagée entre le gestionnaire du réseau de distribution et votre fournisseur EDF Entreprises), pour gérer vos éventuelles modifications de puissance.

4 Dépannage Électricité

Numéro à composer pour contacter les services dépannage du gestionnaire du réseau de distribution en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation) sur le site concerné.

5 Données de comptage et puissances atteintes

Cette rubrique regroupe les informations relatives à vos données de comptage et à la puissance souscrite. Elle indique également les index de consommation relevés par le gestionnaire du réseau de distribution (Index en gras) et les index de consommation estimés (Index non gras). Par ailleurs, vous retrouvez les puissances atteintes par poste (Point, Heures creuses, etc.) le cas échéant.

À savoir : Vos compteurs sont relevés une fois par mois (ou une fois tous les deux mois si vous êtes en relevé bimestriel).

6 Évolution de vos consommations

Cette rubrique présente votre consommation d'électricité en kWh sur les 12 derniers mois. Elle est présentée sous la forme d'un histogramme afin de vous en faciliter la lecture.

7 Électricité : consommations et abonnements (HT)

Cette rubrique regroupe les prix HT couvrant la fourniture d'électricité qui comporte : l'abonnement exprimé en €/mois et les prix unitaires par poste(s) appliqués à la consommation d'électricité.

8 Utilisation du réseau et prestations techniques

Cette rubrique concerne le montant hors taxes du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) reversé aux gestionnaires publics de réseaux de distribution pour l'acheminement de l'électricité et les prestations techniques.

- **Composante de gestion :** Elle couvre les coûts de gestion des dossiers, la facturation, le recouvrement et l'accueil des usagers. (c.j : coût journalier)
- **Composante de comptage :** Facturée à chaque compteur selon ses caractéristiques, la composante de comptage couvre le contrôle du compteur électrique, son relevé, sa location et son entretien. (p.j : par jour)
- **Composante de soutirage (fixe)* :** Part fixe proportionnelle à la Puissance Souscrite (PS).
- **Composante de soutirage (part Variable) :** Part variable proportionnelle à l'énergie consommée.

Les éventuels dépassements de puissance souscrite ou les demandes de prestations réalisées par le gestionnaire du réseau seront facturés dans cette rubrique
Pour en savoir plus sur le TURPE, consulter la FAQ.

**Elles sont facturées par anticipation, d'où la présence de plusieurs lignes : reprise (remboursement du montant payé par avance), échu (montant réellesment dû) et échoir (montant prévisionnel du mois à venir).*

9 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées par tous les fournisseurs d'électricité pour le compte de l'État et/ou des collectivités. Les montants de TVA indiqués sont donnés à titre indicatif. Seuls les montants de TVA et le montant TTC figurant sur le « récapitulatif » font foi. Pour en savoir plus sur les taxes, consulter la FAQ. L'assiette est la partie de la facture sur laquelle s'applique les taxes ou les contributions.